

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

26 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt six du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Raphaël HARDY, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc JOUNIER, Maire.

Date de convocation : 21/01/2020

Membres présents :

Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

Adjoints : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. Jean-Yves CHARRIER, Mme Nathalie HAMELIN, M. Gilles MERIODEAU

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme Fabienne DENIS, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine, M. HUREAU Stéphane, Mme JOLI Claudie, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Sébastien TALEUX.

Absents excusés : Mme POTIGNY Laure qui donne procuration à M. Jean-Marc JOUNIER

Absents :

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves CHARRIER

SOMMAIRE

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

2° - FINANCES :

- a) TARIFS 2021
- b) TARIFS 2022 : location des salles communales
- c) Information sur le virement de crédits au compte 1641

3° - PERSONNEL COMMUNAL :

- a) Création d'un poste d'adjoint administratif à 17.50/35 pour le service communication

4° - SERVICE ENFANCE JEUNESSE – PRINTEMPS DU SPORT

- a) CREATION D'EMPLOIS - RECRUTEMENT DES ANIMATEURS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE
- b) ENFANCE JEUNESSE - Tarifs pour la manifestation « printemps des sports Sevre & Loire »
- c) Validation du règlement « pause méridienne »

5° - LOYERS :

- a) Fixation des loyers du centre Mathilde Sauvion

6° - VOIRIE :

- a) Renumérotation : modification d'un nom d'impasse

7° – SYDELA : Modification des statuts

8° - DIVERS :

- a) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : présentation de l'audit
- b) EGLISE : information sur l'accompagnement du CAUE
- c) Informations sur l'urbanisme
- d) Point CCSL
- e) Date prochaines réunions de conseil municipal

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la dernière réunion

2° - FINANCES

Tarifs 2021

Sur proposition de l'adjointe déléguée aux finances, le conseil municipal après délibération :

- **ADOpte** à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année **2021** :

TARIFS PHOTOCOPIES 2021		
FORMAT	Unité	10 photocopies
FORMAT A4 (noir et blanc)	0,25 €	0,15 €
FORMAT A4 couleur	0,50 €	0,30 €
Format A3 (noir et blanc)	0,30 €	0,20 €
FORMAT A3 couleur	0,60 €	0,40 €
Papier fourni A4 et A3 (noir et blanc) réservé aux associations mouzillonaises	0,10 €	0,10 €
Papier fourni A4 et A3 (couleur) réservé aux associations mouzillonaises	0,20 €	0,20 €
Recto verso	L'unité x 2	

BON NAISSANCE : nouveaux nés domiciliés à MOUZILLON		
ANNEE	2020	2021
Participation commune	16,00 €	16,00 €

CIMETIERE			
CONCESSIONS	DUREE	2020	2021
	15 ANS	150,00 €	150,00 €
	30 ANS	300,00 €	300,00 €
COLUMBARIUM	15 ANS	500,00 €	500,00 €
	30 ANS	1 000,00 €	1 000,00 €
CAVEAU D'OCCASION	Uniquement pour les personnes en difficulté financière	50,00 €	50,00 €

DROITS DE STATIONNEMENT		
ANNEE	2020	2021
Occupation ponctuelle *	10,00 €	10,00 €
Occupation 1 fois par semaine non remboursable	160,00 € par an ou 50 € au trimestre	160,00 € par an ou 50 € au trimestre

TRAVAUX DE BUSAGE		
OBJET	2020	2021
Installation buses diamètre 300 mm	55,00 €	55,00 €
Installation regard grille 40 x 40 (U)	150,00 €	150,00 €
Installation regard grille 50 x 50 (U)	210,00 €	210,00 €
Installation regard ciment 40 x 40 (U)	100,00 €	100,00 €
Installation regard ciment 50 x 50 (U)	120,00 €	120,00 €
Installation tête sécurité diamètre 300 (U)	220,00 €	220,00 €

b) Tarifs 2022 – SALLES COMMUNALES

Sur proposition de l'adjointe déléguée aux finances, le conseil après délibération :

○ **ADOPTE** à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année 2022 :

SALLES	2021		2022	
	Mouzillonnais	Non mouzillonnais	Mouzillonnais	Non mouzillonnais
SALLE R. HARDY + BAR	400,00 €	600,00 €	400,00 €	600,00 €
PETITE SALLE	100,00 €	150,00 €	100,00 €	150,00 €
PETITE SALLE + BAR	170,00 €	255,00 €	170,00 €	255,00 €
CUISINE	170,00 €	255,00 €	170,00 €	255,00 €
SALLE R.HARDY + BAR + CUISINE 2 jours	770,00 €	1 155,00 €	770,00 €	1 155,00 €
BAR (association uniquement)	TARIF NETTOYAGE		TARIF NETTOYAGE	

SALLE RAPHAEL HARDY	
LOCATION SONO	50,00 €
LOCATION MATERIEL DE PROJECTION	50,00 €
CAUTION	5 000,00 €

Arrêt total des manifestations à 2 heures.

Pour une occupation de 2 jours consécutifs d'une même salle : réduction de 50 % pour le 2ème jour y compris pour le matériel

Pour les associations Mouzillonnaises : demande de subvention pouvant être accordée sur dossier (dans l'idéal 3 mois avant la manifestation)

SALLE DU CAVEAU	MOUZILLONNAIS		NON-MOUZILLONNAIS	
	2021	2022	2021	2022
SALLE	50,00 €	50,00 €	100,00 €	100,00 €
VIN D'HONNEUR / REUNION CONSCRITS	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €
CAUTION	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €

Le nettoyage doit être effectué par les locataires associatifs ou privés immédiatement après la manifestation arrêt de la manifestation 2 heures

SALLE DES TILLEULS	2021		2022	
	Habitants Mouzillon	Non Mouzillonnais	Habitants Mouzillon	Non Mouzillonnais
REUNION ASSOCIATIVE	Gratuit du lundi au vendredi jusqu'à 17 heures			
LOCATION POUR UNE JOURNEE	175,00 €	265,00 €	175,00 €	265,00 €
LOCATION POUR 2 JOURS CONSECUTIFS	260,00 €	390,00 €	260,00 €	390,00 €
VIN D'HONNEUR	45,00 €		45,00 €	
CAUTION	800,00 €	800,00 €	800,00 €	

Verre de l'amitié après une sépulture : **GRATUIT**

Pour les salles du caveau et des tilleuls le nettoyage doit être effectué par les locataires associatifs ou privés immédiatement après la manifestation.

Arrêt de la manifestation à 1 heure pour la musique et la salle doit être libérée à 2 heures

c) TARIF LOCATION HORAIRE DE LA PETITE SALLE DE LA PREE et DES SALLES TILLEULS et VENDANGES

➤ **PETITE SALLE DE LA PREE ET SALLE DES TILLEULS**

Monsieur CHARRIER expose que des associations, des professionnels, des particuliers ont parfois besoin de ces salles sur des créneaux de 2 à 4 heures pour donner des cours particuliers réénumérés, danse, yoga, etc...., cela peut être aussi des réunions.

La commission vie associative a étudié ces demandes et propose d'appliquer un tarif horaire de 10 € pour la location de ces salles sur des créneaux inférieur à 5 heures (sinon c'est le plein tarif de la salle qui est appliqué)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **VOTE** à l'unanimité le tarif horaire de 10 € pour la location des salles suivantes pour toutes locations inférieures à 5 heures pour les salles suivantes :

- Petite salle de la Prée
- Salle des tilleuls

d) DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT

Madame Nathalie HAMELIN informe le conseil municipal que Monsieur le Maire a dû prendre un arrêté portant virement de crédits du compte 2313 de l'opération Parking rue de l'Evêché au compte 1641 pour un montant de 9 984.19 €. De ce fait il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération pour valider cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **VALIDE** l'arrêté de Monsieur le Maire et accepte la modification de crédits suivante sur budget 2020 :

Article 2313 opération « parking de l'Evêché » : - 9 984,19 €

Article 1641 : + 9 984,19 €

3° - PERSONNEL COMMUNAL

a) Création d'un poste d'adjoint administratif en CDD à 17.50/35 pour le service communication

Madame Virginie BERTON explique la nécessité d'embaucher une personne au service communication, celui-ci se développant de plus en plus et propose de créer :

- Un poste d'adjoint administratif à 17.50/35^{ème} en CDD à compter du 1^{er} février 2021 pour une durée de 6 mois

Le conseil municipal après en avoir délibéré et par un vote de 21 pour et 2 abstentions :

- **ACCEPTÉ** la création d'un poste d'adjoint administratif à 17.50/35^{ème} en cdd pour le service communication pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} février 2021

4° - SERVICE ENFANCE JEUNESSE – PRINTEMPS DU SPORT

a) CREATION D'EMPLOIS - RECRUTEMENT DES ANIMATEURS DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Le Conseil départemental, la communauté de communes Sevre et Loire et les communes du Loroux Bottereau, St Julien de Concelles et Mouzillon organisent LE PRINTEMPS DU SPORTS du 26 avril au 05 mai 2021. Ce sont des stages sportifs de 3, 4 ou 5 jours proposés aux enfants, préados et jeunes scolarisés du CE1 à la troisième en collège. Ces stages seront organisés dans le respect des mesures sanitaires en vigueur durant cette période.

Au programme : sports collectifs et nautiques, sports de combat, VTT, gym, danse, tennis de table, ...

Les ateliers sportifs sont encadrés par des animateurs des associations sportives. Les enfants, préados et jeunes doivent par ailleurs être accueillis le matin, accompagnés durant tout le stage par des animateurs référents durant les transferts entre atelier, durant le repas, et durant les ateliers en complémentarité avec les animateurs sportifs.

Sur proposition de Mme Valérie Cargouët , le conseil municipal adopte la délibération suivante autorisant le maire à procéder au recrutement des animateurs et animatrices temporaires, pour faire face à un besoin saisonnier exceptionnel, dont les fonctions sont d'animer et d'encadrer les enfants et jeunes inscrits au PRINTEMPS DU SPORTS dans le cadre d'une activité accessoire à l'accueil de loisirs déclarée par la commune auprès des instances compétentes du 26 avril au 05 mai 2021 :

Vu la nécessité de procéder au recrutement du personnel d'encadrement nécessaire au fonctionnement du Printemps du sports sur cette période,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

- **DECIDE** : de créer 12 emplois d'agents d'animation qualifiés saisonniers, à temps complets, dont les fonctions sont d'animer et d'encadrer les enfants et les jeunes inscrits au PRINTEMPS DU SPORTS dans le cadre d'une activité accessoire à l'accueil de loisirs.

Taux d'encadrement :

Les enfants de moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Les enfants de 6 ans et plus : 1 animateur pour 12 enfants

☞ Qualifications requises :

50 % des animateurs possèdent la qualification BAFA ou diplômes équivalents

50 % maximum stagiaire BAFA

20 % maximum sans diplômes ou autres.

☞ Rémunération et gratifications à verser aux animateurs selon leur qualification et leur expérience, au prorata de la durée du travail :

- Diplômé BAFA - animateur : rémunération basée sur le 2ème indice de l'échelle 3
- Diplômé BAPAAT ou CAP Petite Enfance ou diplôme équivalent : rémunération basée sur le deuxième indice de l'échelle 3
- Stagiaire BAFA - rémunération basée sur le 1er indice de l'échelle 3
- Stagiaire non diplômé : gratification de 20 € par jour

b) - ENFANCE JEUNESSE -Tarifs pour la manifestation « printemps des sports Sèvre & Loire »

Le Conseil départemental, la communauté de communes Sèvre et Loire et les communes du Loroux Bottereau, St Julien de Concelles et Mouzillon organisent LE PRINTEMPS DU SPORTS du 26 avril au 05 mai 2021. Ce sont des stages sportifs de 3, 4 ou 5 jours proposés aux enfants, préados et jeunes scolarisés du CE1 à la troisième. Ces stages seront organisés dans le respect des mesures sanitaires en vigueur durant cette période.

Sur proposition de Madame Valérie CARGOUËT, Le Conseil Municipal délibère sur les tarifs pour la manifestation « printemps des sports Sèvre & Loire » organisée du 26 avril au 05 mai 2021 en partenariat avec l'animation sportive du département et la CSSL, (Tarifs hors repas, le repas étant fourni par les familles)

- **ET VALIDE** à l'unanimité les tarifs suivants :

Durée du stage	Quotient Familial								
	QF	jusqu'à 600	601 à 900	901 à 1200	1201 à 1500	1501 à 1800	1801 à 2100	2101 à 2400	2401 et +
3 jours (CE1 à 3ème)		20,00 €	29,00 €	38,00 €	47,00 €	56,00 €	65,00 €	74,00 €	83,00 €
4 jours (CE1 à 3ème)		28,00 €	38,00 €	47,00 €	56,00 €	65,00 €	74,00 €	83,00 €	92,00 €
5 jours (CE1 à 3ème)		35,00 €	45,00 €	56,00 €	66,00 €	76,00 €	86,00 €	96,00 €	106,00 €
6 jours (CE1 à 3ème)*		40,00 €	58,00 €	71,00 €	84,00 €	97,00 €	110,00 €	123,00 €	136,00 €
7 jours (CE1 à 3ème)*		44,00 €	60,00 €	74,00 €	88,00 €	102,00 €	116,00 €	130,00 €	144,00 €
8 jours (CE1 à 3ème)*		54,00 €	70,00 €	86,00 €	102,00 €	118,00 €	134,00 €	150,00 €	166,00 €

* Pour faire 6 jours de stage il faut s'inscrire aux deux stages de 3 jours

* Pour faire 7 jours de stage il faut s'inscrire au stage 4 jours semaine 1 et au stage 3 jours semaine 2

* Pour faire 8 jours de stage il faut s'inscrire au stage 5 jours semaine 1 et au stage 3 jours semaine 2

c) - ENFANCE JEUNESSE – Validation du règlement pause méridienne

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du règlement de la « pause méridienne » et sur présentation de Madame CARGOUET Valérie :

- VALIDE le règlement de la pause méridienne tel que joint à la présente délibération

5° - LOYERS CENTRE MATHILDE SAUVION

Monsieur Laurent OLLIVIER Présente le projet de location des salles du centre Mathilde Sauvion et demande au conseil municipal de délibérer sur le montant des loyers. Monsieur OLLIVIER précise qu'il sera établi un bail précaire d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Sur proposition de Monsieur OLLIVIER et après délibération le conseil municipal :

- VOTE à l'unanimité les tarifs suivants :

Loyer ADT : 200 € charges comprises

Loyer CHEZNOSAINES : 150 € charges comprises

6° - VOIRIE : renumérotation des rues : modification du nom d'une impasse

Du fait de 2 doublons de nom le conseil municipal doit valider la modification du nom de 2 impasses :
 impasse des grands jardins située au lieudit la cour de la Barillère.
 Impasse du clos de la Motte située rue du Plessis

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE les noms suivants :

- Chemin de la Noue
- Impasse des mimosas

7° - SYDELA : Modification des statuts

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L.5211-18 du CGCT, L.5211-19, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte,
Vu la délibération n°2020-63 du 5 novembre 2020 adoptée par le Comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire, Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que par délibération en date du 12 décembre 2019, la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE a pris la décision d'adhérer au SYDELA avec transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à compter du 1er janvier 2020 ;

Considérant que, par délibération en date du 28 mars 2019, la Communauté d'agglomération de Pornic Agglo – Pays de Retz, ainsi que l'ensemble de ses Communes membres ont accepté l'adhésion de la Commune de VILLENEUVE-EN-RETZ à l'intercommunalité.

Cette intégration a également été validé par délibération du 17 juillet 2019 de la commune en question ;

Considérant que cette adhésion et le changement d'EPCI de rattachement de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ doivent donc être prises en compte dans les statuts du SYDELA ;

Considérant qu'il est nécessaire d'engager une modification des annexes 1 et 2 des statuts du SYDELA sur les points ci-après :

- Annexe 1 : Liste des collectivités adhérentes - ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE
- Annexe 2 : Répartition des sièges de délégués au Comité syndical pour les collèges électoraux o Ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE au Collège électoral « Presqu'île de Guérande – Atlantique » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical ; o Transfert de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ du Collège électoral de « Sud Retz Atlantique » vers le Collège électoral de « Pornic Agglo Pays de Retz » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical pour chacun des deux Collèges électoraux concernés par le transfert.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

○ DECIDE :

- **D'approuver** les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.
- **D'approuver** la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et au le transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.

La présente délibération sera notifiée à M. le Président du SYDELA

8° - DIVERS

- a) SERVICE ENFANCE JEUNESSE : Madame CARGOUET fait une présentation de l'audit enfance jeunesse et en dresse les grandes lignes :

- b) EGLISE : Monsieur MERIODEAU expose au conseil municipal l'intérêt de la participation du CAUE dans la réflexion sur le devenir de l'église.

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est une association départementale exerçant des missions de service public.

Il apporte ses conseils aux collectivités et particuliers.

Dans le domaine des édifices religieux posant des problèmes de vétusté, il a déjà apporté son concours à plusieurs collectivités (en 2019 : chapelle de la Cerisaie pour le Département, Chapelle ND de Bon Secours à HERIC).

Il a semblé judicieux de l'interroger sur l'aide qu'il pourrait apporter à Mouzillon durant un an voire deux si nécessaire.

L'accompagnement porterait sur les aspects suivants :

- 1 – évaluation du diagnostic réalisé, de la nécessité ou non de recourir à des études complémentaires,
- 2 – réflexion sur les enjeux urbains et patrimoniaux représentés par l'église Saint-Martin et son impact dans le bourg,
- 3 – réflexion sur les alternatives à la préservation (intégrale ou partielle) de l'église, recherche de références,
- 4 – participation aux travaux de la commission municipale, au partage de l'information et à la concertation avec les habitants et /ou leurs représentants.

Pour un soutien de l'ordre de 28 jours, une participation aux frais de 4 500 euros est prévue, sachant que les salaires et charges des intervenants sont couverts par le financement du fonctionnement du CAUE (dont Mouzillon est membre actif).

- c) Informations sur l'urbanisme PLU : l'enquête publique devrait se dérouler du 9 février au 9 avril à la mairie de MOUZILLON (à confirmer en fonction des directives COVID)
- d) Point CCSL
- e) Date prochaines réunions de conseil municipal

❖ 9 FEVRIER 9 ou 16

❖ 30 MARS

❖ Pour information : Commission finances samedi 20 mars 2021

SANS AUTRE QUESTION LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 30

<i>Mr le Maire</i>	<i>AUDRAIN Vincent</i>	<i>GUILBAUD Antoine</i>
<i>BERTON Virginie</i>	<i>BLANLOEIL Gilles</i>	<i>HUREAU Stéphane</i>
<i>OLLIVIER Laurent</i>	<i>BRIN Jean-Luc</i>	<i>JOLI Claudie</i>

<i>CARGOUËT Valérie</i>	<i>COCHET Soizic</i>	<i>LUNEAU Christian</i>
<i>CHARRIER Jean-Yves</i>	<i>CUSSONNEAU Françoise</i>	<i>MARTIN Isabelle</i>
<i>HAMELIN Nathalie</i>	<i>DEFOSSE Eric</i>	<i>PAQUEREAU Chantal</i>
<i>MERIODEAU Gilles</i>	<i>DENIS Fabienne</i>	<i>TALEUX Sébastien</i>
<i>Mme POTIGNY Laure,</i>	<i>DURET Marine</i>	
		